

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2020

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : **Année 2020, Année 8 après l'octroi du Diplôme**

Autorité centrale concerné:

Nom : Ministero dell'Ambiente, della Tutela del Territorio e del Mare – Direzione Protezione Natura
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039.06.57223433-57223428
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : pnm-udg@minambiente.it
www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Autonomo Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. **Conditions** : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

Finalement pendant l'année 2020 la Région des Abruzzes a repris le processus d'approbation du Plan du Parc et a ouvert la procédure d'évaluation environnementale stratégique. Dans le mois d'octobre les trois régions concernées par le plan du Parc (Abruzzo, Lazio et Molise) ont rédigé un accord pour la définition de la procédure d'approbation du plan et son calendrier. L'accord permet de suivre une procédure unique pour les trois régions, raccourcissant ainsi le délai d'approbation du plan. Nous sommes en train d'envoyer aux trois régions le rapport préliminaire qu'ouvre l'évaluation environnementale stratégique.

2. prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

Le Parc avec la Région Lazio et les communes de la zone de protection du Parc ont révisé les limites de celle-ci pour sa transformation définitive en zone contiguë selon la loi-cadre sur les aires protégées et comme la région des Abruzzes et la région du Molise ont déjà fait. A l'issue de ce processus le Parc aura finalement une seule zone contiguë et pourra convenir avec les régions d'un système unique de gestion de la chasse.

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

Le Parc avec son corps de vigilance et avec l'aide des agents forestiers, a continué l'œuvre de vigilance sur les pâturages dans la zone A. A partir de l'année 2020 toutes les autorisations de pâturage doivent être soumises à une étude d'impact (évaluation d'incidence environnemental) conformément aux mesures des conservations des sites Natura 2000 et à la réglementation en vigueur au niveau national.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Rien de nouveau à signaler.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

Se référant aux nouveaux objectifs du nouvel accord pour la mise en œuvre du PATOM nous pouvons signaler les choses suivantes:

1) Gestion des ours problématiques : le Parc a signé l'accord avec la Région Abruzzo pour payer le remboursement des dégâts faits par les ours problématiques au dehors de la zone périphérique du Parc.

Dans l'année 2020 le phénomène des ours confiants a présenté peu de problème critique à l'exception de la femelle avec 4 oursons qui a fortement engagé le personnel du Parc en particulier dans le contrôle des spectateurs et des photographes qui fréquentaient chaque jour le site où la femelle a stationné presque tout l'été.

2) Le parc a décidé de créer son propre noyau cinéophile antipoison pour avoir dans son territoire deux noyaux qui peuvent intervenir sur ce type de problématique très dangereuse pour l'ours.

3) Dans le cadre du projet Life Safe-crossing dont le Parc est partenaire, en accord avec l'ANAS, gestionnaire de la route, une clôture sera mise en place dans le tronçon où une femelle ours a été frappée l'année dernière.

4) Pour la surveillance génétique, le réseau de surveillance des ours a collecté pendant l'année 2020 117 échantillons qui devront être analysés. Le Parc a prolongé et refinancé son accord avec l'ISPRA pour cette raison. L'analyse des échantillons génétiques de l'année 2019 terminée au printemps 2020 a permis de constater la présence de 37 individus différents dont 16 femelles, 19 mâles et 2 indéterminés. Une donnée pertinente était la présence de 6 femelles avec des petits de l'année et 2 avec des petits de l'année précédente: parmi les 8 groupes familiaux, 4 ont certainement fréquenté des zones en dehors de la zone centrale.

Ce résultat a permis de réaliser une mise à jour de la carte de répartition des femelles: à partir de l'analyse il ressort clairement que les femelles fréquentent de nouveaux territoires avec au moins 13 femelles adultes estimées en dehors de la zone centrale à partir de 2015.

L'expansion et la colonisation de nouveaux territoires par les femelles est l'un des facteurs clés identifiés par le PATOM pour la conservation de l'espèce.

2. poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler

3. achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Le plan de développement sera soumis à une mise à jour parallèlement au processus d'approbation du plan du Parc à fin de le rendre plus actuel.

4. accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2020 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 275.000 euro. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de l'ours brun marsicano mais aussi pour une activité de gestion destinée à d'autres espèces : chauves-souris, loutre, chamois, recherches génétiques, forêts.

Le Ministère de l'environnement nous a donné des sources pour la gestion de la biodiversité, 85.000 euro et des ressources pour la gestion des sites Natura 2000, 62.000 euro. Le Ministère a aussi donné des sources pour le fonctionnement du réseau de surveillance des ours: un financement total de 160.000 euro, dont 120.000 pour le Parc.

5. étudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Rien de nouveau à signaler

7. mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM ;

Pendant l'année 2020 le Covid a réduit la participation du Parc aux événements promotionnels. Nous n'avons donc participé qu'aux événements suivants:

-foire "Borsa Internazionale del turismo", ville de Milan, mois de février

A cette foire le Parc a participé avec les autres parcs nationaux de la région des Abruzzes et avec la Région même. Avec les autres parcs nationaux de la Région des Abruzzes nous avons organisé de nouveau le concours pour le meilleur miel des Parcs, édition 2020.

Le Parc a aussi mis en place 23 infopoint dans les communes du Parc et a organisé des ateliers pédagogiques itinérants pour l'été.

Nous avons également organisé dans le mois d'août des concerts inspirés de la nature du Parc en collaboration avec le conservatoire Lorenzo Perosi de Campobasso. Les concerts ont été donnés sur les trois côtés du Parc.

Le Parc a aussi renouvelé le Centre de Visite de Bisegna avec une salle équipée de système de projection à l'avant-garde et a inauguré un nouveau centre d'accueil dans la commune de Alvito sur les insectes.

En août, un nouveau spectacle théâtral dédié aux forêts anciennes a été présenté sur les trois côtés du Parc pour faire connaître ces forêts au grand public de manière sympathique.

8. engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

Rien de nouveau à signaler.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Le Covid a fermé beaucoup d'activités : une des activités fermées est le comptage des femelles ours avec oursons et donc la seule femelle avec ourson signalée pour le 2020 est celle avec 4 oursons dont nous avons écrit au point 2.1. Cependant à partir d'août nous avons commencé des activités de capture pour équiper de nouveaux spécimens de collier radio : cette activité est nécessaire surtout pour connaître au mieux l'activité, l'utilisation de l'espace, la biologie et l'écologie des ours surtout dans la périphérie du Parc et dans les zones d'expansion de la population d'ours. Ces informations pourront être utilisées aussi pour la gestion de la chasse au dehors du Parc. Nous avons capturé deux spécimens : une femelle de plus de 10 ans et pesant 112 kg et un mâle de plus de 10 ans et pesant 180 kg.

L'activité de capture reprendra au printemps 2021.

En collaboration avec ISPRA le Parc est engagé dans les activités pour le nouvel plan de gestion du loup : au cours de l'automne, des cours de formation ont été organisés pour le personnel concerné et en novembre les activités sur le terrain ont commencé.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendant le 2020 le Parc a :

-produit le cinquième Rapport ours avec informations et données sur l'ours dans le Parc et dans les autres aires protégées des Régions des Abruzzes et dans les Régions du Lazio et du Molise;

-produit finalement la discipline des activités touristique possible le long du réseau de sentiers officiel du Parc. Ce règlement a disposé par exemple : l'interdiction de sortir des sentiers, identifié les chemins pouvant être parcourus à cheval ou à vélo, identifié les chemins pouvant être utilisés pour les excursions avec le chien, l'interdiction d'accès aux zones A avec chevaux, chiens, vélos ecc.

Dans le cadre des activités de recherche pour l'élaboration de la nouvelle carte des habitats, les chercheurs de l'Université de Viterbe on rapporté une nouveauté exceptionnelle au Parc: neuf espèces de plantes aquatiques submergées, d'algues et des mousses ont été échantillonnées au cours de l'étude dans le Lac de Barrea. Le résultat est surprenant étant donné que le lac de Barrea est d'origine artificielle. Entre le 2 et 4 mètre de profondeur au contraire, il y a des véritables prairies submergées. Beaucoup de ces plantes n'avaient jamais été signalé pour le Lac de Barrea. Cette situation est définitivement connecté au système de gestion convenue avec ENEL, gestionnaire du Lac, qui prévoit de fluctuation contrôlées du niveau du Lac. L'accord, signé depuis quatre ans, donne enfin ses premiers résultats.

Les espèces signalées sont :

- Fontinalis cfr. squamosa Hedw.
- Potamogeton cfr. nodosus Poir.
- Persicaria amphibia (L.) Delarbre
- Potamogeton lucens L.
- Potamogeton perfoliatus L.
- Potamogeton trichoides Cham. & Schltldl.
- Ranunculus trichophyllus Chaix
- Chara vulgaris L.

LE DIRECTEUR
LUCIANO SAMMARONE

Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise, décembre 2019.